

Cahier des Clauses Particulières du Marché à Procédure Adaptée :

CREATION D'UN ESPACE DE FORMATION INDUSTRIE 4.0

Pouvoir Adjudicateur : M. Antoine NEVES, Président Ordonnateur

Suivi financier du Marché : Mme Agnès GOY, Adjointe Gestionnaire.

Suivi technique du Marché : Nicolas FERRIER, CFC

◆ ARTICLE 1 : PROCEDURE

Le présent marché est un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

◆ ARTICLE 2 : OBJET

Les stipulations du présent cahier des clauses particulières (CCP) concernent :

Fournitures, installation et mise en place d'un espace de formation 4.0

- lot 1 : 2 scanners
- lot 2 : 4 imprimantes FDM
- lot 3 : 1 laser de découpe
- lot 4 : 1 poste de finition autonome (polissage)
- lot 5 : 1 projecteur de profil numérique

◆ ARTICLE 3 : CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres initiales pourront être négociées. Le marché sera attribué par lots au.x candidat.s qui présentera.ont les offres les plus économiquement avantageuses au vu des critères suivants :

- le prix: 30%,
- Qualité des services associés : 20%
- Qualité des conditions de livraison : 10%
- Qualité des produits: 40%

◆ ARTICLE 4 : PIÈCES À FOURNIR PAR LE TITULAIRE

Le titulaire du marché devra fournir les pièces suivantes :

- Le présent cahier des clauses particulières,
- L'acte d'engagement,
- Un bordereau de prix unitaire (BPU),
- Une fiche descriptive détaillée portant sur le « modus operandi » des interventions d'installation, conditions de maintenance et formations des utilisateurs,
- La déclaration simplifiée du candidat,

Toute offre dont le dossier est incomplet (absence de bordereau de prix et/ou de fiche descriptive) sera rejetée.

◆ ARTICLE 5 : LITIGES

En cas de litige, la juridiction compétente sera le tribunal administratif de Besançon. En vertu de l'article 127 du code des marchés publics, en cas de différend ou litige relatif au présent marché, les parties auront recours au comité consultatif de règlement amiable des litiges, préalablement à toute saisine de la juridiction compétente.

◆ ARTICLE 6 : DATE LIMITE DE DÉPÔT

Les offres devront être parvenues au plus tard au service intendance du Lycée Xavier Marmier GRETA DU HAUT-DOUBS – **le jeudi 15 juin 2023 à 12h00** par mail à l'adresse suivante : gretahd.pontarlier@ac-besancon.fr, copie à ghd25.compta@gmail.com, L'objet du mail devra comporter la mention « Ne pas ouvrir – MAPA INDUSTRIE 4.0.

LU et APPROUVE, Le

Le Candidat soumissionnant une offre (Cachet – Références) et Signature